

ADAPTATIONS SALARIALES :

modifications MENSUELLES

Juin 2025

Liste définitive - Version n° 3

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.09	Carrières de calcaire non taillé et fours à chaux, carrières de dolomies et fours à dolomies	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - des salaires minima et effectifs - du salaire étudiant - des primes pour le travail en équipes successives - des primes pour le travail en horaire décalé - de la prime pour le travail du samedi - de l'indemnité pour le travail insalubre - de l'indemnité pour le travail incomode	01-06-25
106.02	Industrie du béton	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - les salaires horaires minima et effectifs - les salaires étudiants - les salaires à la pièce - les salaires à la prime ou au rendement - les primes d'équipes et à horaire décalé - les autres primes faisant partie intégrante du salaire - les indemnités de logement et de nourriture	01-06-25
111.03	Montage de ponts & charpentes	Prime	Prime de vacances 186,21 €	01-06-25
112.00	Entreprises de garage	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-06-25
125.02	Scieries et industries connexes	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	01-06-25
125.03	Commerce du bois	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	01-06-25
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Eco-chèques	Pour les ouvriers uniquement Octroi des éco-chèques	01-06-25
126.00.02 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Eco-chèques	Pour les employés uniquement Octroi des éco-chèques	01-06-25
126.00.02 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Prime	Pour les employés uniquement Calcul et octroi de la prime annuelle de 323,69 €	01-06-25
127.00	Commerce de combustibles	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	01-06-25
132.00.02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-06-25

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
132.00.02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Prime	Calcul et octroi de la prime annuelle de 324,99 €	01-06-25
140.01	Autobus et autocars	Eco-chèques	Pour le personnel roulant des Services Réguliers Spécialisés et des Services Occasionnels Calcul et octroi des éco-chèques avec les paies de juin	01-06-25
140.01	Autobus et autocars	Eco-chèques	Pour le personnel de garage uniquement Octroi des éco-chèques	01-06-25
142.01	Récupération de métaux	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-06-25
144.00.02 (emp)	Agriculture (employés)	Prime	Pour les employés uniquement Calcul et octroi de la prime annuelle de 324,77 €	01-06-25
145.00.02 (emp) - sauf 145.04.02	Horticulture, sauf parcs et jardins (employés)	Prime	Pour les employés uniquement Calcul et octroi de la prime annuelle de 324,77 €	01-06-25
145.04.02 (emp)	Aménagement de parcs et jardins (employés)	Prime	Pour les employés uniquement Calcul et octroi de la prime annuelle de 324,77 €	01-06-25
149.02	Carrosserie	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-06-25
149.04	Commerce du métal	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-06-25
200.00	CP auxiliaire pour employés	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-06-25
200.00	CP auxiliaire pour employés	Prime	Calcul et octroi de la prime annuelle de 323,69 €	01-06-25
202.00	Commerce de détail alimentaire	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-06-25
202.00	Commerce de détail alimentaire	Prime	Calcul et octroi de deux primes annuelles : - de 327,05 € - et de 74,31 €	01-06-25

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
227.00	Secteur audio-visuel	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	01-06-25
306.00	Entreprises d'assurances	Prime	Calcul de la prime annuelle d'un montant de 150€ brut , à défaut d'avantage équivalent net de 100€.	01-06-25
317.00	Services de gardiennage et/ou de surveillance	! Info new's	<p>A partir du 01/03/2025 Les partenaires sociaux ont conclu une convention collective de travail qui : - Etend aux employés le bénéfice de la prime et de l'indemnité liées aux prestations avec chien.</p>	Rétroactif
326.00	Gaz & électricité	Neutralisation	<p>Indexation négative neutralisée : - des salaires minima précédents - de l'indemnité d'inconfort - de la prime de secourisme</p>	01-06-25
329.02 (C.F.)	Entreprises subventionnées et agréées par la Communauté française	Augm. conv.	Revalorisation des barèmes minima au 01/04/2025	Rétroactif
340.00	Technologies orthopédiques	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-06-25
341.00	Intermédiation en services bancaires et d'investissement	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-06-25
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.	01-06-25